

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BEAUVAISIS
EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DU BEAUVAISIS

Vendredi 9 février 2024

L'an deux mille Vingt-quatre le neuf février à 18 heures 00

Le conseil de la communauté d'agglomération du Beauvaisis, dûment convoqué par madame la présidente conformément aux dispositions de l'article L. 5211 - 11 du code général des collectivités territoriales s'est réuni dans la salle des assemblées – 48 rue Desgroux - 60000 BEAUVAIS

Madame Caroline CAYEUX ouvre la séance, Madame Hatice KILINC SIGINIR est désignée à l'unanimité secrétaire permanent de séance et procède à l'appel nominal

Présidente :

Madame Caroline CAYEUX

Présents :

Béatrice LEJEUNE, Jacques DORIDAM, Brigitte LEFEBVRE, Dominique CORDIER Jean-François DUFOUR, Victor DEBIL-CAUX, Loïc BARBARAS, Aymeric BOURLEAU, Antoine SALITOT (arrivé au dossier n°3), Christophe TABARY, Ali SAHNOUN, Dominique DEVILLERS, Franck PIA, Philippe VAN WALLEGHEM, Lionel CHISS, Hubert VANYSACKER, Christophe DE L'HAMAIDE, Laurent DELAERE, Sandra PLOMION, Martial DUFLOT, Patrice HAEZEBROUCK, Laurent DELMAS, Mohrad LAGHRARI, Jean-Louis VANDEBURIE, Stéphane CAUCHOIS (suppléant de Dominique MORET) Monette-Simone VASSEUR, Henry ANDERSEN (suppléant de Hubert PROOT), Tristan LESCUYER (suppléant Jean-Jacques DEGOUY), Johnny CARMINATI (départ au dossier n°9), Noël VERCHAEVE, Henry GAUDISSERT(départ au dossier n°4), Jean-Pierre SENECHAL (départ au dossier n°4), Jacqueline MENOUBE, Philippe DESIREST (départ au dossier n°4), Jean-François SCOMBART, Marie Claude DEVILLERS, Dominique DUPILLE, Martine DELAPLACE, Régis LANGLET, Patricia HIBERTY, Philippe ENJOLRAS, Martine MAILLET, Christian DEMAY (départ au dossier n°4), Claire MARAIS-BEUIL, Catherine CANDILLON, Thierry AURY, Marcel DUFOUR, Francis JOLY (suppléant de Alain ROUSSELLE), Isabelle SOULA, Valérie GAULTIER, Nathalie ROLLAND, Dominique CLINCKEMAILLIE, Sylvain FRENOY, Bruno GRUEL (départ au dossier n°4), Patrick SIGNOIRT, Francis BELLOU, Corinne FOURCIN, Éric MICLOTTE (départ au dossier n°4), Mamadou BATHILY Samuel PAYEN, Philippe VIBERT Mamadou LY, Christophe GASPART, Sophie BELLEPERCHE, Jean-Philippe AMANS, Leila DAGDAD, Grégory NARZIS, Mehdi RAHOUI, Marianne SECK, Halima KHARROUBI, Hatice KILINC SIGINIR Jean-Marie SIRAUT Roxane LUNDY, Alexis LE COUTEULX (arrivé au dossier n°3).

Excusés :

Gregory PALANDRE, Joëlle CARBONNIER, Christiane HERMAND, Michel ROUTIER, Laurent LEFEVRE, Armelle LE GALL, Catherine MARTIN, Jérôme LIEVAIN, Anne-Françoise LEBRETON Farida TIMMERMAN, Yannick MATURA, Peggy CALLENS, Vanessa FOULON, Marie Manuelle JACQUES, Joséé MARINHO,

Pouvoirs :

Gérard HEDIN représenté par Caroline CAYEUX,
Antoine SALITOT représenté par Ali SAHNOUN jusqu'au dossier n°2
Charlotte COLIGNON représentée par Jacques DORIDAM
Catherine THIEBLIN représentée par Victor DEBIL-CAUX
Jean-Charles PAILLART représenté par Brigitte LEFEBVRE
Cédric MARTIN représenté par Loïc BARBARAS
Jean-Marie DURIEZ représenté Laurent DELMAS
Guylainc CAPGRAS représentée par Franck PIA
Charles LOCQUET représenté par Philippe VIBERT
David MAGNIER représenté par Claire MARAIS-BEUIL
David CREVET représenté par Jean-François DUFOUR
Ludovic CASTANIE représenté par Lionel CHISS
Johnny CARMINATI représenté par Christophe TABARY à partir du dossier n°9

Date de la convocation : le 2 février 2024 - Date d'affichage : le 16 février 2024

Nombre de présents :

73 pour les dossiers n°1 et 2
75 au dossier n°3
69 du dossier n°4 au dossier n°8
68 à partir du dossier n°9

Nombre de votants :

85 pour les dossiers n°1 et 2
86 au dossier n°3
80 à partir du dossier n°4

Le conseil communautaire s'est réuni en séance publique à la communauté d'agglomération du Beauvaisis le vendredi 9 février 2024 à 18 h conformément aux dispositions de l'article L. 2121-9 du code général des collectivités territoriales.

Motion déposée par l'exécutif de la communauté d'agglomération du Beauvaisis, en faveur des agriculteurs du Beauvaisis " redescendons sur terre - l'agglo est de tout cœur avec ses agriculteurs"

Les membres du conseil acceptent à l'unanimité la motion en faveur des agriculteurs du Beauvaisis " redescendons sur terre - l'agglo est de tout cœur avec ses agriculteurs"

Motion déposée par le groupe Beauvais au Cœur - l'Agglomération du Beauvaisis demande l'annulation de la hausse de 10% des prix de l'électricité décidée par le gouvernement

Madame Claire Marais-Beuil ne prend pas part au vote (+ procuration de David MAGNIER)

Les membres du conseil acceptent à l'unanimité la motion relative à la demande de l'annulation de la hausse de 10% des prix de l'électricité décidée par le gouvernement "

001 - Besoin de financement 2024 -Cadre annuel délégation du conseil à la Présidente

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité la délégation du conseil communautaire à la présidente pour le besoin de financement.

002 - Budget de l'exercice 2024 - autorisations de programmes et crédits de paiement

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité des suffrages exprimés les modifications des autorisations de programme et crédits de paiement pour l'exercice 2024, comme suit :

- « Fonds de concours petit patrimoine rural 2021-2026 », cette autorisation a été fusionnée avec celle du fonds de développement communautaire à l'occasion du vote du budget supplémentaire 2023 (06/07/2023) ;
- « Unilasalle », le financement, voté en 2015 pour un montant de 2 250 000 € a été entièrement réalisé.

Il n'y a pas d'autre modification sur les autorisations de programme en cours.

Pour le budget annexe déchets, il est proposé la création d'une autorisation « dépenses imprévues » comme le permet la M57, pour un montant de 11 800 €.

Il n'y a pas de modification des AP sur les budgets annexes assainissement et transports.

Budget principal :

3 créations sont proposées :

- Eaux pluviales : Il s'agit d'entretien des réseaux d'eaux pluviales. L'enveloppe annuelle est récurrente et importante. Cette autorisation permet d'engager les travaux d'entretien, le montant proposé est de 1 500 000 €.

- Subventions contrat de ville : le contrat de ville prévoit un financement des partenaires sur plusieurs années, il convient donc de créer une autorisation afin que la CAB puisse s'engager sur des subventions pluriannuelles. Le montant proposé est celui de l'enveloppe annuelle auparavant attribuée (420 000 €) calculée sur la durée du contrat de ville (7 ans) soit 2 940 000 €.

- Dépenses imprévues pour un montant de 1 400 000 € comme le permet la réglementation M57.

Pour le budget annexe déchets, il est proposé la création d'une autorisation « Dépenses imprévues » pour un montant de 260 000 €.

003 - Budget primitif de l'exercice 2024 - budget principal et annexes

Les membres du conseil communautaire adoptent à l'unanimité des suffrages exprimés le budget primitif 2024 du budget principal et des budgets annexes de l'agglomération du Beauvaisis arrêtée comme suit :

BUDGET PRINCIPAL	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	78 698 879,00 €	78 698 879,00 €
INVESTISSEMENT	29 510 172,00 €	29 510 172,00 €
TOTAL	108 209 051,00 €	108 209 051,00 €

DECHETS	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	13 349 905,00 €	13 349 905,00 €
INVESTISSEMENT	793 305,00 €	793 305,00 €
TOTAL	14 143 210,00 €	14 143 210,00 €

ZONE DU HAUT VILLE	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	591 800,00 €	591 800,00 €
INVESTISSEMENT	295 900,00 €	295 900,00 €
TOTAL	887 700,00 €	887 700,00 €

ZONE DE BEAUVAIS TILLE	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	4 009 866,00 €	4 009 866,00 €
INVESTISSEMENT	3 703 230,00 €	3 703 230,00 €
TOTAL	7 713 096,00 €	7 713 096,00 €

ZONE D'ACTIVITES TECHNOLOGIQUES	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	15 405,00 €	15 405,00 €
INVESTISSEMENT	15 400,00 €	15 400,00 €
TOTAL	30 805,00 €	30 805,00 €

ZAC SAINT MATHURIN	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	3 654 000,00 €	3 654 000,00 €
INVESTISSEMENT	1 827 000,00 €	1 827 000,00 €
TOTAL	5 481 000,00 €	5 481 000,00 €

ZA TRANSFEREES	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	200 000,00 €	200 000,00 €
INVESTISSEMENT	100 000,00 €	100 000,00 €
TOTAL	300 000,00 €	300 000,00 €

ASSAINISSEMENT	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	7 262 903,00 €	7 262 903,00 €
INVESTISSEMENT	11 167 412,00 €	11 167 412,00 €
TOTAL	18 430 315,00 €	18 430 315,00 €

EAU POTABLE	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	1 489 392,00 €	1 489 392,00 €
INVESTISSEMENT	7 031 705,00 €	7 031 705,00 €
TOTAL	8 521 097,00 €	8 521 097,00 €

SPANC	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	79 944,00 €	79 944,00 €
INVESTISSEMENT	5 000,00 €	5 000,00 €
TOTAL	84 944,00 €	84 944,00 €

TRANSPORTS	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	13 265 952,00 €	13 265 952,00 €
INVESTISSEMENT	2 503 664,00 €	2 503 664,00 €
TOTAL	15 769 616,00 €	15 769 616,00 €

GNV	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	606 316,00 €	606 316,00 €
INVESTISSEMENT	119 311,00 €	119 311,00 €
TOTAL	725 627,00 €	725 7,00 €

Les membres du conseil communautaire acceptent **à l'unanimité des suffrages exprimés** de la refacturation des frais d'administration générale supportés par le budget principal aux différents budgets annexes, hors budgets de zones, au prorata de chacun d'entre eux et sur la base des écritures comptables et du nombre de salariés couverts par ces budgets ;

Les membres du conseil communautaire acceptent **à l'unanimité des suffrages exprimés** de la refacturation des dépenses payées par un budget et couvrant des activités exercées sur d'autres budgets sur la base d'un état liquidatif mentionnant la répartition des dépenses.

Les membres du conseil communautaire acceptent **à l'unanimité des suffrages exprimés** l'inscription budgétaire en faveur du concessionnaire de la Z.A.C Beauvais-vallée du Thérain, soit la société publique locale Société d'Aménagement de l'Oise (SPL SAO.) désignée par délibération du 26 juin 2015, d'une subvention d'investissement de 540 000 euros ;

Les membres du conseil communautaire acceptent **à l'unanimité des suffrages exprimés** de verser au budget annexe déchet une subvention de fonctionnement de 5 062 769 euros et d'investissement de 398 082 euros.

004 - Budget annexe transports - subvention d'équilibre 2024

Les membres du conseil communautaire acceptent **à l'unanimité des suffrages exprimés** de fixer le montant de la subvention allouée du budget annexe des transports à 519 854 euros en fonctionnement et 1 084 392 euros en investissement conformément aux projets de budgets primitifs 2024 (budget principal et annexe des transports)

005 - Avance de trésorerie du budget principal au budget annexe « SPANC »

Les membres du conseil communautaire autorisent **à l'unanimité des suffrages exprimés** le versement d'avances de trésorerie infra-annuelle du budget principal vers le budget annexe «SPANC»,

Les membres du conseil communautaire autorisent **à l'unanimité des suffrages exprimés** la Présidente à mobiliser, au fur et à mesure des besoins, des avances de trésorerie, dans la limite d'un plafond maximum annuel de 100 000 euros, et à les rembourser au plus tard le 31 décembre de l'année de leur versement.

006 - Avance de trésorerie du budget principal au budget annexe « station GNV »

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité des suffrages exprimés le versement d'avances de trésorerie infra-annuelle du budget principal vers le budget annexe « station GNV »,

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité des suffrages exprimés la Présidente à mobiliser, au fur et à mesure des besoins, des avances de trésorerie, dans la limite d'un plafond maximum annuel de 500 000 euros, et à les rembourser au plus tard le 31 décembre de l'année de leur versement.

007 - Vote des taux d'imposition 2024

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité des suffrages exprimés de reconduire pour 2023 comme suit :

- cotisation foncière des entreprises (CFE).....25,40 % ;
- taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (THRS).....9,99 % ;
- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB).....0,906 % ;
- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB).....2,18 % ;
- taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM).....6,51 %.

008 - Attributions de compensation (AC) prévisionnelles 2024

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité l'attributions de compensation (AC) prévisionnelles 2024

009 - Mutualisation des commissions communautaires

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité la mutualisation des commissions communautaires suivantes :

Commission n°1 : administration- Finances – développement institutionnel et politique de la ville, habitat, santé et petite enfance ;

Commission n°2 : aménagement du territoire et mobilité ;

Commission n°3 : déchets- assainissement –eaux pluviales et milieux aquatiques ;

Commission n°4 : tourisme et animation du territoire ;

Commission n°5 : développement économique, numérique, enseignement supérieur et innovation, et insertion ;

Commission n°6 : équipements culturels et sportifs ;

Commission n°7 : développement durable, gens du voyage et risques technologiques.

Comme suit

Commission n°1 : administration- Finances – développement institutionnel et politique de la ville, santé et petite enfance ;

Commission n°2 : aménagement du territoire, habitat, mobilité, développement économique, numérique, enseignement supérieur et innovation, et insertion, développement durable, gens du voyage et risques technologiques ;

Commission n°3 : déchets- assainissement –eaux pluviales et milieux aquatiques ;

Commission n°4 : tourisme et animation du territoire, équipements culturels et sportifs.

010 - Création d'un pôle de secrétaires de mairie

Les membres du conseil communautaire approuvent **à l'unanimité** la mise en place d'un pôle de secrétaires de mairie, ce dispositif consiste à recruter au sein des services de la CAB, deux agents formés aux missions de secrétaires de mairie, dans le but de les mettre à la disposition des communes membres pour pallier les absences temporaires ou prolongées de leurs agents (maternité, maladie, formation) afin de faire face à leurs difficultés

Les membres du conseil communautaire autorisent **à l'unanimité** la présidente à lancer la procédure de recrutement.

011 - Modification des frais de déplacements des agents ou formation ou en stage

Les membres du conseil communautaire autorisent **à l'unanimité** d'appliquer les nouveaux montants de remboursement des frais d'hébergement et de repas tels que prévus dans l'arrêté du 20 septembre 2023 et d'une manière générale d'appliquer systématiquement les revalorisations prévues par les textes réglementaires dès leur parution dans la limite du plafond prévu

- frais de repas en cas de déplacement temporaire des agents, à savoir, 17,50 euros. Ce plafond a été revu à 20 euros.
- remboursement des frais d'hébergement était précédemment fixé à 70 € (taux de base), 90 € ou 110 € suivant la zone géographique, ainsi le taux de base passe à 90 €, 120 € pour les grandes villes (plus de 200 000 habitants) et le Grand Paris et 140 € pour Paris intra-muros.
- frais d'utilisation des parcs de stationnement sur présentation des pièces justificatives des agents lors de déplacement.

Les membres du conseil communautaire autorisent **à l'unanimité** de modifier le règlement des frais de déplacement des agents ou formation ou en stage.

012 - Rapport Social Unique (RSU) 2022

Les membres du conseil communautaire ont pris acte du rapport social unique 2022, défini par le décret n° 2020-1493 du 30 novembre 2020., qui présenté comprend les données relatives à l'année 2022 concernant :

- l'emploi, le recrutement, les parcours professionnels, la formation, les rémunérations, la santé et la sécurité au travail, l'organisation du travail et l'amélioration des conditions et de la qualité de vie au travail, l'action sociale et la protection sociale, le dialogue social, la discipline.

013 - Tableau des effectifs

Les membres du conseil communautaire approuvent **à l'unanimité** l'ajustement du tableau des emplois communautaires en vue de remplacer des agents partis (mutation), favoriser le déroulement de carrière des agents lauréats du dernier concours de rédacteur qui peuvent être nommés à ce grade de par leurs missions actuelles, renforcer les services communautaires.

014 - Environnement - Eau potable - Financement de l'extension du réseau d'eau potable – rue de la Grande Mare/ruelle du Jardin de la Mare – la Neuville-en-Hez

Les membres du conseil communautaire acceptent **à l'unanimité** le financement de l'extension du réseau d'eau potable – rue de la Grande Mare/ruelle du Jardin de la Mare – la Neuville-en-Hez.

015 - Environnement – Eau potable – Tarifs communautaires eau potable 2024

Les membres du conseil communautaire acceptent **à la majorité** de mettre en place une tarification communautaire de l'eau potable avec un découpage évolutif en fonction des volumes consommés et prenant en compte une tarification sociale des 15 premiers mètres cubes,

Les membres du conseil communautaire acceptent **à la majorité** de conserver un prix de l'eau potable harmonisé incluant les redevances des agences de l'eau et introduisant une composante fixe dans le tarif d'eau potable de l'ensemble des communes.

La séance est levée à 20 heures 30
Fait à Beauvais le 9 février 2024
pour extrait conforme,



Caroline CAYEUX

Présidente de la communauté
d'agglomération du Beauvaisis